

Le Président du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le marché N° 18007 – Travaux pour l'aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, et notamment le lot N° 3 « Passerelle/ouvrage et édicules » attribué à la société NGE CIVIL - ZA SABRE 57420 COIN LES CUVRY,

Vu la déclaration de sous-traitance présentée par la société NGE CIVIL, ZA Sabre - 57420 COIN LES CUVRY au profit de la société VB SERVICES, rue Neuve – 54450 HERBEVILLER,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la société VB SERVICES, rue Neuve – 54450 HERBEVILLER, en qualité de sous-traitant de la société NGE CIVIL, ZA Sabre - 57420 COIN LES CUVRY, attributaire du lot 03 « Passerelle/ouvrage et édicules » du marché n° 18007 - Aménagement d'une agrafe paysagère sur le site des Portes de l'Orne à Rombas, pour l'étude, fourniture et fabrication et pose de prestation de serrurerie métallique et charpente métallique,

Article 2 : que le coût des prestations sous-traitées à la société VB SERVICES est fixé à 33 163,80 €.

Rombas, le 29 février 2024



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER